

Compiègne, le 9 décembre 2021

DÉCISION N° 2021-263 H
(abroge la décision n°2021-113H en date du 15 mars 2021)

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
Loi dite loi Le Pors,
Vu la circulaire du 30 novembre 2019 relative à la mise en place de référents égalité au sein de l'état et de ses établissements publics,

DÉCIDE

Article 1

Madame Marie-Hélène Abel est désignée en qualité de référente égalité à compter du 9 décembre 2021 au sein de l'université de technologie de Compiègne, en remplacement de Madame Lydia Vignolle-Dupré.

Article 2

Cette qualité de référente expirera 2 mois après la date de fin du mandat de Christophe Guy, en tant que directeur de l'UTC. Cette qualité pourra prendre fin en cas de démission de Madame Abel de ses fonctions de référente égalité ou sur décision du directeur de l'UTC.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le directeur,

Christophe Guy



service des
affaires générales et
juridiques
✉ sagj@utc.fr
☎ 03-44-23-73-76

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques
Copies : Direction des ressources humaines
Intéressé(e)
diffusion : rubrique actes réglementaires
rectorat